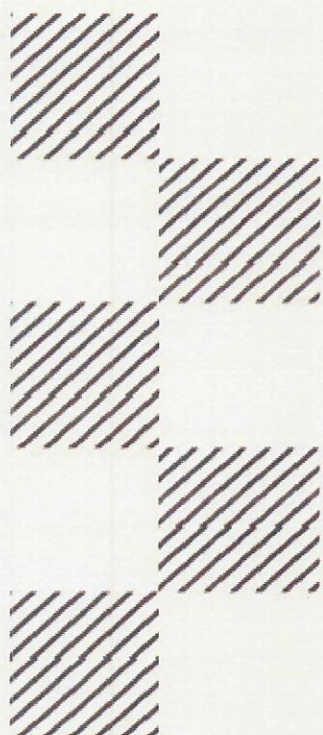


REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI



PLAN SENEGAL EMERGENT

**Résumé du Rapport de revue de la politique
économique et sociale**



Janvier 2016

Sommaire

Introduction.....	3
I. Analyse du cadre macroéconomique	3
II. Bilan des politiques publiques	4
Conclusion	8

Introduction

Conformément à son engagement de veiller sur l'application des principes de la « Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide » et du « Partenariat de Busan pour une coopération au service du développement », le Gouvernement du Sénégal a institué la tenue de la revue annuelle conjointe (RAC) pour rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de la politique économique et sociale.

La revue annuelle conjointe (RAC) 2015, porte sur les résultats de l'exercice 2014 et se déroule dans un contexte particulier, marqué par le démarrage de la mise en œuvre de la première vague de projets phares (14/27) et de réformes phares (5/17) du Plan Sénégal Emergent (PSE). Le Conseil présidentiel tenu le 07 avril 2015, a servi de cadre de restitution des résultats des actions prioritaires des huit (8) secteurs test du cadre harmonisé de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Pour une appréciation plus exhaustive de l'état de mise en œuvre de la politique économique et sociale, il a été retenu l'élaboration d'un rapport global.

Cette présente note dresse l'analyse du cadre macroéconomique, le bilan des performances sectorielles et la définition des perspectives.

I. Analyse du cadre macroéconomique

Le cadre macroéconomique a été bien maîtrisé au cours de la période sous-revue, marquée par une gestion budgétaire prudente, un regain d'activités économiques, une mise en œuvre des réformes du PREAC et une bonne politique de gouvernance.

Le taux de croissance du PIB réel est estimé à 4,3% en 2014 pour une prévision initiale de 4,9%, contre 3,6% en 2013. Cette évolution est tirée par l'amélioration de la production dans le sous-secteur agricole, au démarrage et/ou la poursuite d'importants chantiers d'infrastructures, mais également au dynamisme de certains sous-secteurs, notamment des cimenteries, des BTP, de l'énergie, des télécommunications ainsi que des services financiers.

L'inflation a été maîtrisée en 2014 se situant à -1,1% contre +0,7% en 2013. De même le déficit public s'est considérablement réduit par rapport à 2013 (5,4%) pour se situer à 5% du PIB en 2014.

La situation monétaire en 2014 s'est aussi traduite par une amélioration des avoirs extérieurs nets de 219,6 milliards, ainsi qu'une augmentation de 2,8% du crédit intérieur ; la masse monétaire ayant enregistré une hausse de 11,4%.

Cependant, l'incidence de la pauvreté qui est passée de 46,7% en 2011 à 42,5% (une estimation de la DGPPE) en 2014, n'a pas connu un rythme de réduction soutenue. Le Sénégal devra donc à court et moyen termes, accélérer la mise en œuvre des réformes phares du PSE, les réformes du PREAC (2015) et celles de l'ISPE de troisième génération (2015-2017), dans un contexte sous régional incertain.

II. Bilan des politiques publiques

Au titre de la transformation structurelle de l'économie et de la croissance, la production a connu une amélioration entre 2013 et 2014, même si des difficultés ont été notées dans l'atteinte de certaines cibles projetées. Ces résultats encourageants s'expliquent par les politiques d'amélioration de la productivité avec le renforcement et la modernisation des systèmes de production soutenues par la mise en place des infrastructures structurantes et l'appui au financement.

Malgré les nombreuses initiatives et mesures importantes prises en 2014, la production céréalière a enregistré une baisse de 19 689 tonnes en valeur absolue soit 1,55% en valeur relative. Toutefois, la production de riz paddy a connu une progression de +28% entre 2013 et 2014 passant de 436 153 tonnes en 2013 à 559 021 tonnes en 2014. La production arachidière a connu un léger repli de 1% par rapport à 2013, soit 677 456 tonnes contre 669 329 tonnes en 2014, consécutif au déficit pluviométrique enregistré. Les exportations horticoles sont passées de 67 598 tonnes en 2013 à 85 414 tonnes en 2014.

Dans le domaine de l'élevage, les résultats ont évolué positivement. La production de viande et d'abats réalisée en 2014 porte sur un volume estimé à 208 527 tonnes. La production de lait réalisée en 2014 porte sur un volume de 217,8 millions de litres, dont 65% provenant du système extensif et 35% des systèmes semi-intensif (28%) et intensif (7%).

Dans le sous-secteur de la pêche, il a été noté une faible reprise de l'activité en 2014, avec une progression de 0,9%. Ainsi, le volume de débarquements de la pêche industrielle a augmenté de 14,2% entre 2013 et 2014, passant de 43 698 tonnes à 49 903 tonnes. Concernant l'aquaculture, la production est passée de 704 tonnes en 2013 à 1 095 tonnes en 2014.

L'activité commerciale est caractérisée par une amélioration avec un déficit de la balance commerciale de 18,3% du PIB contre 19,9% en 2013. Le sous secteur touristique enregistre toujours des contreperformances avec un nombre d'entrées de touristes en 2014 de 836 000 contre 1 063 000 en 2013, soit en-deçà de l'objectif de 1 090 000 de touristes.

Dans les domaines des infrastructures routières, les performances enregistrées en 2014 sont assez satisfaisantes. Le pourcentage de routes revêtues en bon et moyen état est de 73% en 2014 contre 66% en 2013. Le linéaire de routes revêtues construites est passé de 177,8 km en 2013 à 70 km en 2014. Le linéaire de routes revêtues réhabilitées est passé de 77 km en 2013 à 107 km en 2014 (130%), dépassant largement la cible de 82 km grâce à une bonne coordination et à un suivi rapproché des projets.

Dans le sous-secteur de l'énergie, une amélioration de la production est perceptible au regard des indicateurs, notamment la hausse de la puissance installée (860 MW en 2014 contre 835 MW en 2013). Par ailleurs, la restructuration de la situation financière et technique de la SENELEC se poursuit. La compensation tarifaire versée par l'Etat pour le compte des usagers s'est établie à 72,80 milliards de F CFA en 2014 contre 80 milliards de F CFA en 2013. Cette

baisse constante de la subvention à l'électricité constitue une bonne pratique en conformité avec les engagements souscrits avec les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI.

L'accès des populations rurales à l'électricité s'est nettement amélioré, avec un taux de 33%, soit au dessus de la cible de 30% fixée en 2014. Ces résultats ont été enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre du service universel, notamment le Programme national d'urgence d'électrification rurale (PNUER) et les projets d'électrification rurale d'initiative locale (ERIL).

En ce qui concerne le capital humain, la protection sociale et le développement durable, les résultats restent globalement mitigés en termes d'accès à certains services sociaux de base. Des efforts restent à faire même si les chances d'atteindre certains OMD sont quasi compromises, particulièrement pour le taux d'achèvement la mortalité maternelle et infantile et l'accès à l'eau et à l'assainissement. La protection sociale enregistre un regain de dynamisme à travers les nouveaux programmes en cours de mise en œuvre, même si par ailleurs des solutions doivent être apportées aux problèmes de ciblage, de coordination, de pilotage institutionnel et de suivi-évaluation.

Dans le secteur de l'éducation et de la formation, malgré une amélioration du taux brut de scolarisation qui se situe à 82,6% en 2014, le rythme de progression du taux d'achèvement en 2014 reste lent (73,4% en 2014). La progression est plus importante chez les filles avec un taux de 80,9% en 2014 contre 73% en 2013, grâce notamment aux actions en faveur du maintien des filles à l'école, à la mise en place des écoles communautaires de base. De même, l'indice de parité du TAP (1,22 en 2014 contre 1,19 en 2013) reste en faveur des filles. Le taux d'accès à la formation technique et professionnelle initiale des jeunes (15-24ans) reste encore faible passant de 2% en 2013 à 5,4% en 2014, même si l'objectif cible de 4% a été atteint.

Les autorités se sont engagées à élargir la carte universitaire de façon à prendre en charge le gap infrastructurel et les demandes d'orientation. Le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est passé de 1 006 en 2013 à 989 en 2014 soit une légère baisse de 1,7% en valeur relative. Le pourcentage de nouveaux bacheliers orientés dans les universités publiques est passé de 64,4% en 2013 à 88,5% en 2014, soit un écart positif de 24,1%, tandis que la part du privé a baissé de 4,3%.

Dans le sous-secteur de la santé, des efforts appréciables ont été enregistrés dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et la lutte contre les grandes maladies telles que le sida, le paludisme entre autres, même si le rythme d'atteinte des objectifs fixés est encore lent. Le taux de mortalité maternelle est établi à 392 pour 100 000 naissances vivantes selon l'EDS-continue 2014. Les taux de mortalité juvénile et infanto-juvénile ont connu une baisse entre 2013 et 2014, passant respectivement de 23‰ à 22‰ et 65‰ à 54‰. Cette baisse

s'explique par les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition des enfants, pour laquelle l'insuffisance pondérale a connu une amélioration de 3% (16% en 2013 contre 13% en 2014), ainsi que par l'augmentation de la proportion d'enfants complètement vaccinés qui est passé de 70% en 2013 à 74% en 2014.

Le Sénégal fait partie des pays en Afrique au sud du Sahara qui ont les taux d'incidence du Sida les plus faibles. En effet, l'incidence du VIH/SIDA se maintient à 0,7% en 2014.

Dans le domaine de la protection sociale, le programme national de bourses de sécurité familiale (PNBS) a couvert près de 98,9% de l'objectif fixé en 2014 en tenant compte du ciblage communautaire et catégoriel des ménages pauvres. Dans le cadre de l'extension de la protection sociale, la politique de développement des mutuelles de santé a permis de porter le taux de couverture maladie de 6,8% en 2013 à 12,4% en 2014. Le nombre de mutuelles mises en place a progressé de 38,2% entre 2013 et 2014 passant de 267 à 365 mutuelles à travers le pays suivant le processus de décentralisation de l'assurance maladie (DECAM) selon l'approche « une collectivité locale - une mutuelle de santé au moins ». Ainsi, il est prévu avant 2018, la mise en place de 816 mutuelles de santé communautaires qui couvriront 45% de la population.

Dans le domaine de l'environnement, les indicateurs liés à la reforestation et la régénération du couvert végétal, le reboisement et à la mise en défens ont timidement évolué. Pour un objectif de reboisement de 21 700 ha en 2014, le niveau de réalisation est de 91% (19 801,42 ha contre 22 196 ha en 2013). La quantité de biomasse végétale ravagée annuellement par les feux de brousse passe de 2 744 429 tonnes en 2013 à 3 261 267 tonnes en 2014, malgré une baisse des superficies brûlées qui passent de 490 796 ha à 444 039 ha pour la même période. La prévision relative à la baisse de la biomasse brûlée n'est pas atteinte.

Dans le sous-secteur de l'hydraulique et de l'assainissement, il convient de souligner que le Sénégal a atteint les Objectifs du Millénaire pour le Développement pour le sous-secteur de l'eau potable. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est estimé à 85% en 2014 contre 84,1% en 2013, soit une légère progression de la desserte en eau potable en milieu rural avec une hausse de moins d'un point de pourcentage. La cible a été atteinte pour l'année 2014 (85%). Le taux d'accès global en milieu urbain se situe à 99% pour l'ensemble du périmètre affermé en 2014 contre 98% en 2013 pour une cible de 99%.

Enfin, au chapitre de la gouvernance, des progrès remarquables ont été enregistrés dans le domaine de la gestion des finances publiques, du renforcement de la lutte contre la corruption et la non-transparence, de la consolidation des capacités de planification et de suivi évaluation des politiques publiques. L'Acte III de la décentralisation a posé les jalons pour faciliter l'organisation du Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable.

Dans le cadre de la gestion budgétaire et financière, l'exécution des Réformes Budgétaires et Financières (RBF) a permis de réaliser des progrès dans l'amélioration de la crédibilité, de l'exhaustivité et de la transparence budgétaire ainsi que dans la préparation et l'alignement du budget sur les priorités nationales.

Des efforts ont été faits pour l'amélioration de la crédibilité du budget et de la sincérité des prévisions de recettes et de dépenses en vue du respect de la conformité de l'autorisation parlementaire. A ce titre, aucun décret d'avance n'a été pris en 2014.

En matière d'amélioration de l'exhaustivité et la transparence budgétaire, le Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2015-2017 a été élaboré et publié.

Dans le domaine du climat des affaires, le Sénégal fait partie des dix meilleurs réformateurs au monde selon le classement Doing Business 2015 avec 34 réformes totalement achevées en 2014 sur 56 mesures du Programme de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC-2013-2015), conduisant à une hausse de 10% des investissements directs étrangers (IDE) qui sont passés de 137,3 milliards de FCFA en 2013 à 151,1 milliards de FCFA en 2014.

Dans le domaine de la gouvernance locale, l'installation des organes exécutifs issus des élections locales de juin 2014, marque l'entrée effective de la loi n°2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales.

Conclusion

La reprise de l'économie mondiale conjuguée à l'amélioration de la situation sociopolitique et sanitaire dans la sous-région devrait profiter à l'économie nationale. En 2015, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider, avec la montée en puissance des projets d'envergure de la première vague et l'amorçage des projets phares de la deuxième vague du Plan Sénégal Emergent tout en poursuivant l'exécution des grands travaux. Le Gouvernement devra poursuivre l'effort de l'efficacité et l'efficience de la dépense en faveur d'une croissance positive de la productivité ainsi qu'une meilleure programmation et exécution des dépenses d'investissement.

L'atteinte des objectifs de croissance économique projetée à plus de 5,4%, en 2014, et 6,4 % en 2015, passe irréversiblement par (i) le règlement définitif de la question vitale de l'accès à une énergie électrique compétitive ; (ii) l'amélioration permanente de l'environnement des affaires ainsi que l'identification et la prise en charge des nouveaux besoins de l'investisseur ; (iii) le renforcement de la qualité du capital humain en compétences suffisamment aguerries aux valeurs citoyennes et au culte de résultats ; (iv) le maillage du territoire en infrastructures à fort impact sur les activités de production et de transformation ; (v) l'amélioration de la qualité de l'investissement ; (vi) la promotion de l'intersectorialité ; (vii) ainsi que le relèvement des capacités d'impulsion de l'Etat en vue de libérer le potentiel de notre économie et mettre le Sénégal sur l'orbite de l'émergence économique et du progrès social.